

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 26 novembre 2018 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-huit, le vingt-six novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – M. MOUFLIER – M. GARY – M. BRUNEL – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absents : Mme DERUERE – Mme BOURGIS – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER – M. PETITNIOT

Représentés : Mme DERUERE par pouvoir à Mme LANCO
Mme BOUCHER par pouvoir à Mme TATIN
M. PETITNIOT par pouvoir à M. BRUNEL

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Régis LEFEVRE a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 04 septembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

3. Versement d'une subvention complémentaire à la « Coopérative Scolaire » - Prise en charge de la sortie cinéma de l'école primaire pour Noël

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'au cours du dernier conseil d'école, elle a proposé d'allouer la somme de 1 000 € pour la sortie « Cinéma de Noël » prévue en fin d'année étant donné que le spectacle de Noël organisé par la Municipalité ne pourra avoir lieu suite aux travaux de restauration de la Salle des fêtes de l'étage.

Elle indique que le complément du coût du spectacle sera pris en charge par l'association « A Nos Loulous ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention complémentaire de 1 000 € à la « Coopérative Scolaire » au titre de l'exercice budgétaire 2018.

4. Fêtes et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du budget 2019

Une délibération est adoptée concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer les dépenses à imputer aux articles 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions » du budget 2019.

5. Tarifs communaux 2019

Le Conseil Municipal décide l'application d'une hausse de 2,2 % représentant la variation de l'indice des prix à la consommation sur les ménages d'octobre 2017 à octobre 2018 pour la plupart des tarifs communaux (locations de la Salle Polyvalente – Salle du bas et tarifs annexes, concessions dans le cimetière et tarifs du site cinéraire...).

Les tarifs de la Salle de l'Etage, des photocopies, des tables et chaises sont fixés comme suit à compter du 01 janvier 2019 :

Salle de l'ETAGE

	Habitants de Flavy		Autres Locataires	
	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage
Location quelques heures : vins d'honneur, réunions...	140,00 €	110,00 €	200,00 €	170,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine	300,00€	240,00€	420,00€	350,00€

Sociétés locales :

- * Assemblées Générales, réunions de bureau : gratuité
- * Vin d'honneur, repas : réduction de 50% sur les tarifs énoncés ci-avant (avec tarification « sans chauffage » en toutes saisons)
- * Manifestations particulières : bals, lotos, concours de belote... :

Salle du bas : 80,00 €

Salle de l'étage : 120,00 €

Location Tables et Chaises

* Location Tables et Chaises

- Table = 1,70 €
- Chaise = 0,40 €

Personnes extérieures

2,40 €
0,50 €

* Location « Ensemble-Fête »

- Banc = 1,20 €
- Table = 3,80 €

Personnes extérieures

1,70 €
5,30 €

Tarif des photocopies

	<u>NOIR ET BLANC</u>	<u>Personnes extérieures</u>	<u>COULEUR</u>	<u>Personnes extérieures</u>
* Format 21 x 29,7	0,15 €	0,20 €	0,30 €	0,40 €
* Format 21 x 29,7 (recto-verso)	0,25 €	0,35 €	0,45 €	0,60 €
* Format 42 x 29,7	0,30 €	0,40 €	0,50 €	0,70 €
* Format 42 x 29,7 (recto-verso)	0,45 €	0,60 €	0,65 €	0,90 €

6. Réalisation d'un emprunt pour financement des travaux de restauration de la salle polyvalente de l'étage – 3^{ème} phase

Après examen des différentes propositions qui lui sont soumises, le Conseil Municipal décide à la majorité d'adopter une délibération autorisant la réalisation d'un emprunt de 170 000 € (prêt à taux fixe – taux : 1,34 % - durée : 12 ans – échéance trimestrielle) auprès de la Banque Postale à PARIS pour le financement des travaux de restauration de la Salle Polyvalente de l'étage – 3^{ème} phase.

7. Vente de la parcelle cadastrée A 1692 pour une contenance de 2 234 m² – Autorisation au Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de la vente

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée A 1692 d'une contenance de 2 234 m². Une division de parcelle est envisagée afin de mettre en vente deux lots destinée à la construction de maisons individuelles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.

8. Demande de subvention au titre du programme APV 2019

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite au projet de la création d'une caserne par le SDIS, rue André BRULE, la commune envisage la construction d'une chicane de manière à ralentir la circulation à l'entrée du village.

Une estimation des travaux étant en cours d'élaboration par la voirie Départementale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre le montant de l'évaluation des travaux pour se prononcer sur le sujet.

9. Budget 2018 – Décisions modificatives

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires proposées ci-dessous :

*** Section de fonctionnement**

Dépenses

- Article 022 « Dépenses imprévues »	=	- 6 000 €
- Article 615221 « Bâtiment public »	=	+ 6 000 €

*** Section d'investissement**

Dépenses

- Opération n°2138-357 « Garage Services Techniques »	=	- 1 200 €
- Opération n°2188-370 « Mise en place système vidéoprotection »	=	- 4 000 €
- Opération n°2116-348 « Reprise concessions cimetièrè»	=	+ 5 200 €

10. Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Madame le Maire propose de fixer le taux de la redevance au seuil de 0,035 par rapport au plafond de 0,035 € / mètre de canalisation de distribution.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

11. Participation financière de la commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

Les personnels de droit privé recrutés au titre des contrats « Parcours Emploi Compétences » doivent bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité.

Deux nouveaux contrats ont été signés en Septembre 2018 et Octobre 2018.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme totale de 650 € répartie pour les deux actions de formation suivantes :

- 300 € pour la formation « préparation au concours de recrutement de professeur des écoles externe,
- 350 € pour la « Préparation au CAP accompagnant éducatif petite enfance ».

Informations diverses

Rue des Juifs : Madame le Maire annonce le commencement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans la rue des Juifs. Les travaux d'enrobés débuteront en mars 2019.

Fibre optique : Le déploiement de la fibre optique sur la commune devrait débuter dans le courant du deuxième trimestre 2019 et se terminer vers la fin du 4ème trimestre 2019.

PLUi : Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réunion s'est déroulée à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans le but de faire connaissance avec le bureau d'études en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document d'urbanisme devra être achevé pour juin 2019.

Système de vidéoprotection : La mise en place du système de vidéoprotection est effective depuis novembre 2018.

Prochaines dates à retenir :

Le 18 décembre 2018 : Fête des écoles

Le 20 décembre 2018 : Distribution de cadeaux de Noël aux écoles primaires.

Questions d'initiatives

- **M. JULIEN Patrick** : - souhaite remercier M. CORDIER pour ses conseils lors de la réfection de la canalisation d'eau pluviale rue André BRULE.
- **M. VAN ISACKER Eric** : - adresse ses remerciements à Mesdames TATIN Andrée, GROGNET Marie et BOUCHER Stéphanie pour leurs implications personnelles dans la préparation du buffet à l'occasion de la réception des maisons fleuries.
- **M. GARY Franck** : - indique que dans le cadre de l'édition 2018 du Téléthon, une action sera organisée par l'Association d'Animation Communale le 08 décembre prochain.
- **M. MOUFLIER Alain** : - annonce que la commune de FLAVY-LE-MARTEL a reçu la médaille d'argent décernée par le Souvenir Français.
- adresse ses remerciements aux personnes qui se sont associées à la célébration de la commémoration de l'armistice le 11 novembre dernier.

- **Mme GROGNET Marie** : - informe qu'une collecte de la Banque Alimentaire VALOR aura lieu exceptionnellement le vendredi 30 novembre et samedi 01 décembre 2018 sur le parc de stationnement du centre commercial « Intermarché » à GAUCHY.
- informe que le passage de la commission pour le Concours des Maisons Illuminées aura lieu le Jeudi 27 décembre 2018 après 18h00.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 11 décembre 2018

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Régis LEFEVRE

Danielle LANCO